



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de presse publié par la Commission de l'Union africaine le 3 avril 2018 à l'occasion de l'achèvement, dans le cadre du Programme frontière de l'Union africaine, de la première phase de l'ouverture des couloirs de passage dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée située entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud (voir annexe).

Ayant porté cette question à votre attention, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Magdi Ahmed Mofadal **Elnour**



Annexe à la lettre datée du 4 avril 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué de presse : Dans le cadre de son Programme frontière, l'Union africaine achève la première phase de l'ouverture des couloirs de passage dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée entre la République du Soudan du Sud et le Soudan

Addis-Abeba, le 3 avril 2018

L'Équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine a achevé la première phase de l'opération de marquage en matérialisant trois des dix points de passage situés le long des couloirs de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée entre la République du Soudan du Sud et le Soudan, conformément aux directives publiées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité concernant le Soudan et le Soudan du Sud.

Le marquage des couloirs constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord de coopération entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'opération de marquage vise principalement à fixer définitivement, sur le terrain, le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée afin de permettre aux parties de retirer leurs forces présentes dans cette zone et de faciliter la libre circulation des personnes et le commerce formel entre les deux pays.

La Commission de l'Union africaine exprime sa satisfaction et sa gratitude aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais qui, par leur rôle actif, leur coopération et leur appui, ont facilité le marquage des trois points de passage le long des couloirs de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle souhaite assurer aux deux pays que l'Union africaine est résolue à leur prêter son appui pour le marquage des points de passage restants.

Le Programme frontière a été créé dans le cadre de l'action menée par l'Union africaine pour renforcer les capacités de prévention structurelle des conflits dans ses États membres. Son objectif principal est la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, articulée autour de ses trois piliers que sont la délimitation et la démarcation des frontières, la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités.